



Découverte d'un fichage à la banque de france

Par **Peppez**, le **03/09/2010** à **17:10**

Bonjour à tous, Je vous explique ma situation:

J'ai un découvert autorisé de 1000€ à ma banque et durant les mois de Novembre à Avril j'ai osciller entre -1200€ et -800€

Ma banque m'a alors demandé de lui restituer mes moyens de paiement sinon je risquer d'être fiché à la banque de France

Je m'exécute donc en leurs annonçant que de toute manière ayant enfin trouvé un emploi ma situation serrait régularisé d'ici fin mai.

La banque me dit alors que je n'ai pas besoin de restituer mes moyens de paiement et me dit qu'elle va donc éviter de me ficher à la Banque de France.

Je me retrouve enfin à -300€ soit dans mon découvert autorisé et mi mai je serrais positive

J'utilise ma CB dans l'urgence pour retirer de l'argent à un guichet qui me l'avale.

J'en averti ma banque mais ne redemande pas une nouvelle carte dans l'attente d'être définitivement revenu dans le vert.

Et comme prévu de mi mai à aujourd'hui mon compte a toujours était créditaire mais je souhaite changer de banque et lors de l'ouverture du compte dans ma nouvelle banque on m'apprend que je suis fiché à la banque de France à ma grande surprise.

Voici donc mes questions (et désolé pour ce long résumé):

- Comment se fait-il que mon ancienne banque ne m'ai jamais dit qu'elle avait lancé la

procédure et m'avait fiché à la Banque de France ? Est ce légale de ne pas nous avertir ?

- Etant donné que depuis 4 mois je n'ai plus utilisé de moyen de paiement et que j'ai régularisé ma situation et que je suis dans le vert depuis 4 mois, la banque n'aurait elle pas du enlever ce fichage d'elle même?

- Comment faire pour ne plus être fiché à la Banque de France ?

Merci par avance pour vos réponses